

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 22/2024

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU PROFIT DES EQUIPES DE NIVEAU NATIONAL - SAISON 2023/2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, et, notamment, sa compétence en matière de politique sportive pour le soutien financier des équipes seniors féminines et masculines participant à un championnat de niveau national et appartenant à une association de la Communauté d'Agglomération affiliée à une fédération unisport olympique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président, et donnant, ainsi, pouvoir au Président pour attribuer les subventions inférieures à 23 000 euros et dans la limite des crédits disponibles ;

VU le vote du Budget Primitif 2024 lors du Conseil Communautaire du 5 février 2024 ;

CONSIDERANT le recensement des équipes éligibles dans le territoire communautaire pour le compte de la saison sportive 2023/2024 ;

DECIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER, en une seule fois, les subventions aux associations suivantes pour le compte de la saison sportive 2023/2024 :

- **6 000 euros à Volley-Ball La Rochette** pour le compte de son équipe 1^{ère} sénior féminine,
- **6 000 euros aux Caribous de Seine et Marne** (hockey-sur-glace) pour le compte de son équipe 1^{ère} sénior masculine,
- **12 000 euros (2 x 6 000 euros) au Tennis Club Melun Val de Seine** pour le compte de son équipe 1^{ère} sénior féminine et de son équipe 1^{ère} sénior masculine,

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 14/03/2024

Accusé de réception

077-247700057-20240314-55272-AU-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Publication ou notification : 14 mars 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN' and 'LE PRÉSIDENT'.

Franck Vernin